Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de picocentrale hydroélectrique au refuge de Chamoissière

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom LOUVET Prénom Sébastien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Refuge de Chamoissière

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: LOUVET SEBASTIEN ET JACOB SYLVIE

RCS / SIRET: 8 0 5 2 5 4 5 9 6 0 0 0 1 0 Forme juridique: Indivision

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
29 Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Nouvelle installation d'une puissance maximale brute = 6 kW débit d'équipement = 15 l/s hauteur de chute brute = 75 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- construction d'une prise d'eau sur le Rif de la Planche avec tronçon court-circuité de 850m et restitution dans le même cours d'eau sur la commune de Villar d'Arêne .
- mise en oeuvre d'une conduite forcée enterrée PEHD160 sur 850 mètres environ pour valorisation de l'énergie hydraulique
- installation d'une turbine dans un bâtiment accolé au talus, à proximité du refuge et permettant de satisfaire les besoins électriques ainsi qu'une partie des besoins en eau chaude sanitaire et chauffage du refuge
- mise en oeuvre d'une conduite de restitution du débit turbiné du Rif de la Planche en PVC160 sur 50ml environ

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de picocentrale prévoit la création d'une prise d'eau sur le Rif de la Planche, à la cote z = 2162 m environ. L'eau sera ensuite envoyée dans un bac de mise en charge à la cote z = 2 160 m environ. La turbine est prévue à proximité du refuge, a la cote z = 2 091 m environ. La restitution sera effectuée dans le Rif de la Planche à l'altitude z = 2 082 m environ. La longueur du tronçon court-circuité est de 850 m environ.
La hauteur de chute brute est de 2 160 – 2 091 = 75 m. Le débit d'équipement de la turbine est de 15 l/s.

La puissance administrative brute de l'installation est de P = 9,81 * (2 162 - 2 082) * 15 = 11,7 kW.
La puissance électrique maximale de l'installation est de 6,0 kW.

Les objectifs du projet sont :
- valoriser l'énergie hydraulique présente à proximité;
- satisfaire les besoins électriques, de chauffage et d'eau chaude sanitaire grâce à une énergie locale et décarbonnée
- réduire l'approvisionnement en bois, charbon et fioul au profit de l'énergie hydraulique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1) construction d'une prise d'eau en travers dans le lit du Rif de la Planche en zone coeur de parc national des ecrins avec mise en oeuvre de béton pour consolider l'ouvrage
2) création d'un ouvrage de décantation et de mise en charge en RG du Rif sous forme de regard enterré permettant la régulation des débits et la restitution d'un débit réservé au Rif
3) équipement du regard de mise en charge de bondes de vidange/trop-plein pour permettre l'exploitation de ce dernier et du réseau
4) pose d'une conduite enterrée à la mini pelle en PEHD200 PN10 sur les 200 premiers mètres linéaires puis en PEHD160 PN10 sur les 650 ml suivant; le surdimensionnement du premier tronçon doit garantir le passage des 15 l/s étant donné la faible pente au départ
5) construction d'un ouvrage maçonné d'environ 10m² permettant d'accueillir la turbine et le système de vidange de la conduite forcée
6) installation d'une turbine de type Pelton marque IREM d'une puissance de 6 kW
7) pose d'une conduite de restitution du débit turbiné PVC160 sur environ 50ml pour restituer les 15 l/s au Rif
8) pose d'un câble électrique triphasé enterré 5G 25 mm² pour alimenter le refuge avec l'énergie électrique produite par la turbine sur 150m environ, en partie en tranchée commune avec la conduite forcée
9) prise en compte des contraintes liées à la mise en place d'une conduite en terrain naturel (décapage de la terre végétale, emprise de tranchée réduite, remise en place en surface de la terre végétale)
6) modifications électriques et hydrauliques à l'intérieur du refuge
L'acheminement des matériaux sera réalisé au maximum par héliportage depuis le parking du Pas de l'Ane jusqu'aux différents sites de travaux. Les éléments ne pouvant être héliportés seront acheminés par quad via le tunnel utilisé par la conduite forcée de Serhy.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le picocentrale ne sera en service que lors de la période d'occupation du refuge. En dehors des périodes d'occupation, la conduite forcée sera vidangée et toute l'eau sera renvoyée au Rif au niveau de la prise d'eau.
Le gardien notera les débits turbinés dans un carnet de suivi mois par mois à l'aide d'un tableau de conversion entre le nombre d'injecteurs ouverts et le débit turbiné. Dans ce même carnet seront également indiqués les soucis d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A venir :
Dossier Loi sur l'Eau : Autorisation au titre de la loi sur l'eau (1.2.1.0)
Dossier de demande d'autorisation de réaliser des travaux en zone coeur de parc national des Ecrins

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'ouvrage de décantation (m²)	4,0 m²
Superficie du bâtiment de turbinage (m²)	10m²
Linéaire de tranchée (ml)	1000 ml
Emprise des travaux (m²)	3 000 m²
Débit maximum de prélèvement (l/s)	15 l/s
Volume annuel turbiné (m3)	430 000 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Villar d'Arêne

Parcelle de la prise d'eau : H9 (communale)
Parcelle de la conduite forcée et local turbine : H30 (communale)
Parcelle du refuge avec raccordement électrique : H89 (propriété de M. Louvet)

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** 44°99'06"66 **Lat.** 06°39'11"65
Point d'arrivée : **Long.** 44°99'67"22 **Lat.** 06°38'65"34

Communes traversées :
Commune de Villar d'Arêne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type1 930020388 : Bas de versants ubacs du massif de la Meije - bois de la Chal d'Outre - plan de l'alpe du Villar d'Arene - plan de Valfourche et sources de la Romanche ZNIEFF de type2 930012794 : Partie nord-est du massif et du Parc National des Ecrins
En zone de montagne ?	☒	☐	Alpes du Sud et massif du Briançonnais - Département des Hautes Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Prise d'eau et ouvrage de mise en charge en zone coeur de Parc National des Ecrins Reste des installations et restitution du débit turbiné dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone humide 05CEEP0531 : Rif de la Planche pour la prise d'eau et la partie amont de la conduite forcée. Zone humide 05CEEP0528 : La bosse des marmotte pour le local turbine et la restitution au Rif

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit : "Cours de la Romanche" pour le tronçon aval de la conduite forcée et le local turbine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Dans site Natura 2000 FR9310036 Les Ecrins pour la prise d'eau et la partie amont de la conduite forcée
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'un débit instantané compris entre 1,5 et 15 l/s Débit annuel de prélèvement = 430 000 m3/an dans cours d'eau dont le volume moyen annuel est estimé à 3 900 000 m3/an, soit un prélèvement de 11% du volume annuel. Le débit du Rif de la Planche sera réduit sur un linéaire de 850m environ. Un débit réservé de 12,6 l/s minimum (en attente des analyses IBGN et physico-chimique) sera institué au niveau de la prise d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le prélèvement se fera sur un cours d'eau. Ce cours d'eau n'alimente pas de nappe souterraine connue à ce jour. Les venues d'eau souterraines sont observées sur le Rif de Chamoissière (utilisé pour l'usage eau potable des 2 refuges) à proximité et non sur le Rif de la Planche. Des mesures de conductivité réalisées sur les 2 rifs n'ont pas montré de corrélation significative entre les 2 masses d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La conduite forcée, de restitution et le fourreau électrique seront posées en majeure partie sous un sentier pédestre existant. Une étude faune/flore/ habitats a été réalisée en 2019/2020 et les conclusions sont données en annexe. La terre supérieure où sont présentes les graines d'espèces végétales sera décapée en premier et remise en état en dernier afin de favoriser la reprise des espèces floristiques présentes et de limiter les perturbations sur le milieu terrestre. Les travaux seront réalisés à l'automne, période où le débit du cours d'eau est minimum
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone d'enjeu sont : - tourbières basses alcalines sur le tracé de la conduite forcée - éboulis siliceux au départ de la prise d'eau Les travaux seront réalisés sous le sentier en majeure partie et la tranchée sera rebouchée après travaux Au vu de l'ampleur des travaux (zone d'emprise estimé à 3000m²) et de la durée des travaux (environ 1,5mois à l'automne), le projet n'aura pas d'impact sur un habitat Natura 2000. L'espèce protégée de jonc artique, vu sur site, n'est pas inscrite au DOCOB des Ecrins.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	Le projet se situe en site inscrit. L'ouvrage génie civil de captage aura une incidence sur l'aspect paysager du site limité. L'ouvrage sera en partie enterré dans le talus, sous la voirie départementale. il ne sera pas visible depuis la Chapelle (cf plans d'exécution de l'ouvrage génie civil en annexe n°8).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	L'acheminement des matériaux sur site sera réalisé par hélicoptère. Le nombre de rotations est estimé à 15 entre le parking du Pas de l'Ane et la zone de travaux. Aucun déplacement en période d'exploitation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

1)le projet va réduire considérablement l'acheminement et la consommation de bois, fioul et charbon
2) privilégier la pose de la conduite forcée sous un sentier pédestre déjà emprunté et donc dépourvu de végétation
3) décapage de la terre végétale sur les premiers centimètre et remise en place en dernier pour favoriser la reprise des espèces
4) remblaiement en matériaux non drainants au niveau de la zone humide au départ de la prise d'eau (pour que la tranchée ne draine pas d'eau et que les écoulements de surfaces et souterrain restent identique à la situation actuelle) puis remise en place de la terre végétale en dernier
5) réalisation des travaux à l'automne en période de basses eaux et en dehors des périodes de floraison d'espèces
6) réalisation d'ouvrages de génie civil enterrés ou encastrés et de petite taille peu visibles dans le paysage
7) instauration d'un débit réservé à la prise d'eau + comptage des débits turbinés + limitation du débit prélevé aux seuls besoins énergétiques du refuge + restitution des débits non turbinés directement à la prise d'eau
Voir également les rapports annexes :
- étude hydrologique
- rapports des inventaires environnementaux Monteco de 2019 et 2020

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les études menées jusqu'à présent ont étudié 2 torrents et ont retenu le projet le plus en adéquation avec la ressource disponible dans chacun des rifs. L'ouvrage génie civil de captage et de turbinage seront de petite taille, encastré dans un talus existant pour le local. Le tracé des fourreaux passera autant que possible sous les sentiers pédestres et les travaux seront réalisés à la minipelle. Une visite du PNE est prévue sur site le 05/08/2021 pour délimiter finement l'emprise de la zone humide au niveau de la prise d'eau et définir avec le gardien les mesures à prendre en compte en phase de travaux. Un inventaire IGBN et un prélèvement physico-chimique seront réalisés durant l'été 2021.
Au vu des études déjà réalisées et étant donné l'emprise du projet, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°1 : Annexe au Cerfa Annexe n°2 : Plan de situation Annexe n°3 : Photos du projet Annexe n°4 : Plan projet Annexe n°5 : Photos aériennes Annexe n°6 : Plan des espaces Natura 2000 Annexe n°7 : Etudes faune/flore/habitats Annexe n°8 : Compte-rendu de la visite sur site en présence des services de l'Etat du 22/06/2020 Annexe n°9 : Etude hydrologique Descrition générale du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à La Grave le, 25/10/2021
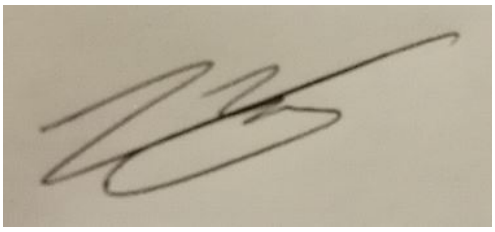
Signature